

**Compte-rendu du comité technique
11 avril 2017 à Mont-de-Marsan**

Présents :

Bousquet Gwenaëlle, DREAL - délégation de bassin
Bayle Clotilde, DDT 32
Lieron Karine, CD 32
Renard Vincent, fédération de pêche 40
Madec Jean-Yves, garant
Senegas Alban, Irrigadour
Joncour François, AEAG
Ducos Christian, CD 40
Mozas Jean-François, DDTM 40
Portelli Didier, IA
Michel Véronique, IA
Simon Stéphane, IA
Pons Marie-Laure, IA

1- Concertation : Retour sur l'atelier du 7 mars 2017

Présentation des cartes de synthèses produites par le groupement Lisode/MC2 Consultants

Questionnement général et intégration dans la démarche du projet de territoire : Quelle dimension donne-t-on au PT, quelles suites aux questions soulevées par les usagers lors de l'atelier du 7 mars 2017 ?

- Le projet de territoire doit être exhaustif ; traiter les thématiques de qualité et de quantité.
- Etat des lieux : ajouter un chapitre Solutions existantes sur le territoire.

Remarques du comité technique :

1- Carte usages agricoles :

- Organisation de la commission de gestion Midour-Douze : ajouter l'IA en tant qu'organisateur.
- Le GABB 32 a changé de nom : Les bio du Gers.
- Gestion quantitative : tout le BV n'est pas réalimenté : préciser dans un encadré dédié les axes réalimentés par les réservoirs IA + mentionner la présence d'un syndicat et de réservoirs sur le Ludon.
- La question des débouchés locaux pour l'agriculture à destination de la population de l'agglomération de Mont-de-Marsan paraît sortir du cadre du PT. Il est rappelé que l'atelier posait la question atout et contrainte du territoire, c'est dans ce cadre que cette question a été évoquée. A noter que le département du Gers a une volonté de développer les circuits-courts et l'alimentation locale dans les collèges. De la même façon il existe la démarche Agrilocal dans les Landes.
- L'érosion des sols (accentuée par le drainage), la recharge de la nappe : ce ne sont pas des thématiques annexes, ne pas donner l'impression avec ce terme « annexes » qu'on laisse ces thématiques de côté. Terminologie : remplacer les termes « thématiques annexes » par « thématiques associées ».
- Erosion des sols : les solutions/actions ont un impact sur la qualité et sur la quantité > lien avec le SAGE Midouze

2- Carte milieux

Plans d'eau individuels : Il y a un intérêt écologique de gérer les plans d'eau anciennement agricoles mais qui se ferment, avec la prise en compte de la biodiversité du milieu. Ce ne sont pas seulement des mares. Cependant il faut prendre en compte l'impact sur la continuité écologique (franchissabilité) de ces plans d'eau et évaporation (perte de volume) : Attention ne pas laisser à penser qu'on va réhabiliter tous les plans d'eau qui ont également potentiellement un impact sur la continuité écologique, sur l'évaporation, etc. Certains peuvent peut-être être supprimés.

2- Document de synthèse de la concertation (entretiens et atelier)

Présentation du tableau proposé par Lisode et MC2 Consultants et discussions sur les thématiques et les données à récupérer. Le cotech transmettra à l'IA ses remarques complémentaires dans un délai de 15 jours.

Il va falloir réfléchir à la manière de mobiliser et solliciter les acteurs pour le recueil de données qui alimenteront l'état des lieux suite aux instances de la concertation.

Par ailleurs, il est proposé que le comité de pilotage ne tranche pas sur ce qui est ou pas à mettre dans l'état des lieux, ... Lors de la définition des enjeux et des solutions envisagées, le copil pourra faire des choix.

Discussion et remarques du comité technique :

- Ne pas classer les sujets « pertinents/non pertinents » - les éléments listés dans ce tableau servent à compléter le projet d'état des lieux. Enlever les termes « quel lien avec la gestion quantitative ».
- La commission de gestion Midour-Douze : Il est précisé la liste des personnes invitées à y participer : représentants d'agriculteurs, d'APNE, des services de l'Etat. Peut-être les élargir aux syndicats de rivière et aux collectivités (problématique de la dilution). Idées : organiser des commissions élargies mais pas systématiquement (début, milieu et fin de campagne d'étiage, car problématique agricole essentiellement traitée en réunion) ou peut-être que les commissions sécheresse sont plus appropriées à un temps d'échange élargi ? Préciser dans l'état des lieux le rôle et le fonctionnement de la commission de gestion (proposition : CR à mettre en ligne).
- Prise en compte de la vie piscicole : éléments de l'état des lieux à rédiger par les fédérations de pêche.
- Diagnostics de réseaux d'eau potable : cf AEAG pour liste des maîtres d'ouvrage ayant bénéficié d'aides financières. Préciser le coût de la diminution des fuites dans les réseaux et les coûts d'investissement dans les réseaux sans aide de l'Agence de l'eau. Cf tableau de bord du SAGE Midouze. Essayer de récupérer la donnée sur les rendements des réseaux auprès des syndicats d'eau potable.
- La problématique de la qualité des eaux étant récurrente dans les dires d'acteurs, il est proposé de l'intégrer au plateau de simulation par des entrées Dilution, Qualité des masses d'eau et Phytosanitaires.
- Attention, lors de l'atelier du 30 mai 2017 et l'utilisation du plateau de simulation de Lisode à ne pas parler que du volet quantitatif => comment on représente / met en jeu les aspects qualitatifs ?
- Question du garant : N'est-ce pas inopportun d'organiser fin mai un atelier sur le plateau de jeu « solutions » alors que l'EDL n'est pas validé ? L'IA précise qu'il peut être envisagé de d'organiser un atelier sur le plateau de jeu de la prise en main / gestion quantitative actuelle (appropriation des informations disponibles et du modèle). Un atelier supplémentaire pourrait éventuellement être organisé à l'automne pour travailler sur les scénarii et les solutions.
- Les pratiques culturelles sont une des solutions à identifier dans le projet de territoire.
- Attention aux dires d'acteurs étayés ou seulement des positionnements/données sans certitude scientifique.

Questionnement sur la présentation et la diffusion de l'état des lieux : Diffusion d'un pré-document avant l'été au cotech et présentation au copil en septembre, prioritairement les volets quantitatif et qualitatif.

Il est noté le planning différent existant entre l'état des lieux et l'expertise des études quantitatives en cours.

3- Expertise en cours des études quantitatives existantes

Cf tableau Actions en cours du comité technique : qui fait quoi, comment et dans quel délai.

Précision sur l'expertise des débits des STEP engagée par l'Agence de l'eau (analyse critique de l'étude sur les débits de dilution de 2008) :

Lors de l'étude de 2008, la CACG a retravaillé les débits nécessaires aux rejets de STEP (domestiques et industrielles) en fonction de différents paramètres : DBO, DCO, P, ... pour définir différents scénarii : situation actuelle (2008), progrès techniques, évolution de la population et du raccordement.

L'Agence de l'eau compare les flux de sortie considérés dans les simulations de 2008 avec les flux de rejets actuels (moyenne annuelle 2015, données AEAG venant de l'autocontrôle). En effet, selon les stations et les paramètres, vis-à-vis des hypothèses de 2008, les flux sont plus faibles ou plus importants maintenant (mais sans prise en compte d'un débit dilution nécessaire plus fort).

L'AEAG a fait ce travail sur toutes les step du bassin du Midour. La note présentée au cotech va être complétée avec des éléments sur la conformité, les travaux prévus, les débits cibles et les périodes réglementaires de lâchers de réservoirs.

L'AEAG propose de transmettre la note finale au cotech d'ici fin avril pour relecture.

4- Proposition de CCTP pour les compléments à l'étude sur les débits naturels (2005).

Le cotech transmettra ses remarques à l'IA d'ici la fin de la semaine 16.

Remarques du comité technique :

- Ajouter la comparaison des indicateurs d'étiage avec les données pluviométriques associées, sur les mêmes périodes que les traitements statistiques.
- S'assurer de la cohérence entre l'étude et les méthodes employées dans l'étude du bilan besoins-ressources et cette nouvelle étude (reprendre les méthodes employées ou proposer une expertise si nouvelle méthode).
- Prévoir des réunions de démarrage, intermédiaire et de présentation de l'étude avec le cotech.

5- Organisation du comité de pilotage du 10 mai 2017 - salle des fêtes de Nogaro

Ordre du jour :

- 1- La concertation : synthèse de l'atelier du 7 mars et de la réunion publique du 14 avril.
- 2- Etat des lieux : présentation du diagnostic socio-économique (cotech en fait une ultime relecture, avant envoi du document au copil début mai) - Point d'information sur l'expertise des études quantitatives engagée par le cotech (dont compléments à l'étude sur les débits naturels)
- 3- Présentation des conclusions du scénario climatique et point d'avancement de la démarche Adour 2050.
- 4- Présentation du dossier de candidature à l'appel à projets économies d'eau agricoles de l'AEAG et avis sur les critères d'économies d'eau et de meilleure gestion ne pouvant figurer dans cette candidature, mais pouvant faire l'objet d'une demande de financement spécifique au titre du projet de territoire : mobilisation de plans d'eau existants, REUSE

Prochain comité technique : le 10 mai à 14h à la salle n° 1 de la mairie de Nogaro